

Index AI : PRE01/395/2013
06 August 2013

Hongrie. Des condamnations pour meurtre : un signal d'alarme concernant les crimes de haine contre les Roms

Les autorités hongroises doivent renforcer leurs actions de protection des minorités face aux crimes de haine, a déclaré Amnesty International le 6 août, après que quatre personnes ont été reconnues coupables des meurtres à caractère raciste de six Roms en 2008 et 2009.

Un tribunal de Budapest a condamné quatre personnes, dont trois à la réclusion à perpétuité, connues pour leur obédience d'extrême droite, après une série d'attaques entre mars 2008 et août 2009, dans le nord-est du pays. Le quatrième homme a été condamné à 13 années d'emprisonnement pour complicité dans ces actes.

Toutefois, les recherches d'Amnesty International laissent penser que les crimes de haine contre les Roms restent un grave problème en Hongrie, et que la police ne dispose pas de directives détaillées pour enquêter efficacement.

« Cinq ans après ces meurtres commis de sang-froid, les Roms en Hongrie ne bénéficient toujours pas d'une protection adéquate contre les crimes de haine », a indiqué Jezerca Tigani, directrice adjointe du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International..

« Cette affaire horrible aurait dû être un signal d'alarme concernant les discriminations, permanentes et souvent assorties de violence, envers les Roms, mais les auteurs de ces actes, qui se poursuivent, ne sont toujours pas traduits en justice. »

Le tribunal a estimé que Zsolt Peto et deux frères, Arpad et Istvan Kiss, étaient coupables de neuf attaques (par armes à feu et cocktails Molotov) visant des maisons roms dans huit villages.

Un quatrième membre du groupe – Istvan Csontos, qui conduisait – a également été emprisonné.

Six personnes ont été tuées et cinq blessées au cours de cette longue année de violence. Un père et son fils de quatre ans ont été abattus tandis qu'ils tentaient de fuir pendant que leur maison brûlait. Une femme a été abattue alors qu'elle dormait.

Les recherches d'Amnesty International montrent que le soutien aux victimes de crimes de haine est insuffisant (manque de conseil et d'assistance juridique, entre autres).

Le Code pénal de la Hongrie n'intègre pas explicitement la notion de « crimes de haine » dans les affaires d'homicide. Les juges ont un pouvoir discrétionnaire lorsqu'ils doivent se prononcer sur les infractions commises contre les minorités, et notamment les Roms. Il n'existe pas de données statistiques relatives à l'ampleur de ces crimes.

« Le verdict d'aujourd'hui est une étape positive, mais la Hongrie n'a pas encore tiré les leçons de ces

meurtres. Les autorités ne font toujours pas assez pour prévenir et contrer la violence contre les Roms », a ajouté Jezerca Tigani.

« Le gouvernement doit mettre en place de nouvelles mesures pour lutter contre les crimes de haine. Des procédures doivent décrire clairement comment examiner ces crimes. Les policiers doivent être formés à l'investigation de ces crimes. Il est également nécessaire de recenser et de publier des données relatives à ces crimes. »

Les Roms en Hongrie sont diabolisés par les politiques et les médias, tandis que les membres de cette minorité continuent d'être harcelés et attaqués par des groupes d'autodéfense d'extrême droite.

En août 2012, le parti d'extrême droite Jobbik et plusieurs groupes d'autodéfense ont défilé dans le village de Devecser. Ils auraient jeté des morceaux de béton et d'autres projectiles sur des maisons roms. Les policiers présents ne sont pas intervenus.

Le même mois, un groupe d'individus vêtus d'uniformes noirs aurait agressé les habitants roms du village de Cegléd, en scandant des slogans anti-roms et des menaces de mort.

En mars 2011, des groupes d'autodéfense ont patrouillé le village de Gyöngyöspata pendant près d'un mois après une manifestation du Jobbik.